



Quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE  
du 4 au 6 septembre 2024  
Plateformes hybrides  
12 h - 17 h (heure du Samoa)

**Point 9.4 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 4 : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.**

**Objet :**

1. Tenir la Conférence informée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif régional n° 4 pour la période biennale 2024-2025

**Résultat 4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, en intensifiant l'utilisation des résultats des évaluations environnementales telles que les études d'impact sur l'environnement, l'évaluation stratégique environnementale et l'aménagement du territoire**

2. Les formations sur l'évaluation environnementale et l'aménagement du territoire se poursuivent dans la région du Pacifique.
3. Une aide a été fournie pour l'élaboration du Plan de gestion sociale et environnementale d'une infrastructure de radar météorologique en bande C à Vanuatu (financée par le projet Van-KIRAP du FVC), et des conseils continuent d'être prodigués sur les garanties environnementales et sociales des projets du PROE (*objectif régional n° 1*).
4. L'aide apportée aux Membres afin qu'ils puissent participer à la conférence de l'Association internationale pour l'évaluation d'impact (IAIA) et de l'Association néo-zélandaise pour l'évaluation d'impact (NZAIA) sera maintenue, en soulignant l'importance d'intégrer les perspectives du Pacifique dans les évaluations de l'impact sur l'environnement au niveau mondial.
5. Kiribati a bénéficié de conseils sur l'application de l'évaluation environnementale stratégique pour les activités d'exploitation minière des fonds marins, ainsi que d'une formation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement pour les Îles Salomon. Un appui similaire sera apporté à d'autres pays Membres.
6. Le PROE poursuivra ses activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités en matière de systèmes d'information géospatiale (SIG) auprès de ses Membres afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour interpréter et mettre en œuvre l'aménagement du territoire en collaboration avec le Programme Écosystèmes insulaires et océaniques (IOE) (*objectif régional n° 2*).
7. Une formation sur les SIG et la gestion des données a été dispensée dans le cadre du projet EREPA (Garantir la résilience des écosystèmes dans les aires protégées) pour les Îles Salomon.
8. Des sessions de formation ont été organisées sur le Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP) afin d'améliorer l'accès des participants et participantes aux informations y afférentes et aux initiatives de conservation, améliorant ainsi les résultats des départements et contribuant aux efforts de conservation régionaux (*objectif régional n° 2*).

9. Une formation sur les SIG est proposée au Département des pêches du Samoa et aux Îles Salomon pour une gestion et une conservation des pêcheries fondées sur les données (*objectif régional n° 2*).
10. Du matériel de formation aux SIG est élaboré pour le Département de l'environnement des Fidji, en collaboration avec l'Initiative BIEM.

**Résultat 4.2 : Renforcer les capacités nationales pour une bonne gouvernance environnementale, étayée par une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, et pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris par les Membres sur les plans régional et international.**

11. Les stratégies nationales de gestion de l'environnement des Palaos sont achevées, et une aide a été fournie à l'élaboration et la finalisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CTSPF) des Palaos.
12. Les Membres ont bénéficié d'un accompagnement dans les négociations internationales relatives au traité sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale jusqu'à son adoption le 19 juin 2023 ; ils recevront un appui dans le cadre du processus de ratification de ce traité.
13. Une aide permanente est apportée aux Tokélaou pour l'élaboration d'une politique en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement qui servira de cadre à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux et sociaux sur le territoire, tandis que les pays Membres bénéficieront d'un appui pour l'élaboration de leurs politiques d'évaluation environnementale.
14. Le Secrétariat et l'Australasian Environmental Law Enforcement and Regulators Network (AELERT) ainsi que le New Zealand Planning Institute (NZPI) ont un intérêt mutuel et durable à encourager les efforts de collaboration régionale et la capacité à faire progresser et à renforcer les évaluations environnementales, la planification, la conformité, la mise en œuvre et la réglementation.
15. Le protocole d'accord avec l'Organisation du Pacifique (SPTO) a été renouvelé, permettant aux deux agences du CORP de renforcer leurs rôles complémentaires dans la promotion de la durabilité environnementale et sociale dans la région.
16. Un appui continu a été apporté à Nioué pour l'élaboration de son système de gestion environnementale et sociale.
17. Une aide a été fournie à Nauru pour l'examen de son règlement sur les aménagements substantiels et de son règlement sur le déversement de déchets en mer.
18. Le Dialogue du Pacifique sur les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité (SPANB) s'est tenu en mars 2024 et a reçu l'appui du projet. La participation du Pacifique au Dialogue a permis un échange d'idées autour de la cible 3 du Cadre mondial pour la biodiversité (CBD) (*objectif régional n° 2*).
19. Le kit Mana du PROE a été élaboré. Le Guide des accords multilatéraux sur l'environnement est achevé, mais reste à concevoir une boîte à outils pour la négociation inspirée des négociateurs expérimentés et chevronnés de la région du Pacifique. Cette boîte à outils comprendra des scénarios de négociation fictifs à utiliser à des fins de formation.

20. La rédaction d'instructions pour la législation de la CITES de Vanuatu est terminée, ce qui facilitera l'assistance technologique pour l'application de ladite législation à Vanuatu (*objectif régional n° 2*).
21. Une aide a été prodiguée aux îles Cook pour l'analyse de leur cadre juridique et politique national, en vue de déterminer la capacité de ce pays à adhérer à la CITES.
22. La réunion intersession des Parties à la Convention de Nouméa a été organisée afin de discuter et d'approuver le budget-plan pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen de la Convention de Nouméa. Cette réunion est provisoirement prévue pour le mois d'août prochain (*objectif régional n° 3*).
23. Le Cadre de gouvernance des océans du PROE a été conçu et élaboré en tant que document interne par le Secrétariat pour définir clairement le rôle et les domaines de travail sur les océans liés au mandat du PROE, aux Conventions de Nouméa et de Waigani, au Plan stratégique 2017-2026, à la Stratégie 2050, aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux océans et aux protocoles d'accord associés, sans oublier les stratégies et cadres régionaux.

**Résultat 4.3 : Renforcer la collecte, la surveillance et l'analyse des données environnementales et des déclarations des résultats aux niveaux national et régional.**

24. L'appui technique et le renforcement des capacités des pays Membres en ce qui concerne l'utilisation et le fonctionnement du Portail environnemental du Pacifique et des portails nationaux se sont poursuivis.
25. Le PROE continuera à soutenir l'élaboration de documents nationaux sur l'environnement à haute priorité, tels que le rapport sur l'état de l'environnement et la stratégie nationale de gestion de l'environnement, pour au moins deux pays insulaires du Pacifique.
26. Le Samoa a bénéficié d'un aide pour l'élaboration de son rapport 2024 sur l'état de l'environnement, de son plan national sectoriel 2024 pour l'environnement et du rapport sur l'état de l'environnement de Vanuatu.
27. La mise en œuvre des résultats du projet régional Inform et du programme conjoint des Nations Unies sur les services écosystémiques s'est poursuivie, portant essentiellement sur les points suivants :
  - a) Des initiatives relatives aux données ont été mises en œuvre avec des programmes techniques au sein du PROE, en exploitant les plateformes de données conçues dans le cadre du projet Inform, notamment les initiatives relatives à la résilience aux changements climatiques, à la biodiversité et à la gestion des déchets. Le but étant de produire au moins quatre séries de données et produits issus de données de haute qualité, tels que l'inventaire de l'audit des déchets du Pacifique, l'état des récifs coralliens du Pacifique, la base de données sur les oiseaux de mer du Pacifique et la base de données sur les accords multilatéraux sur l'environnement. (*objectif régional n° 1*)
  - b) Le PROE, en tant que partenaire technique régional du programme CIS-Pac5 du PNUE (financé par le FVC), continue d'apporter son concours à la collecte de données, à l'analyse et au partage d'informations relatives au climat pour les îles Cook, Nioué, les Palaos, la République des Îles Marshall et les Tuvalu. Il a par ailleurs participé à l'élaboration de plans d'action pour le climat pour chacun des pays Membres du projet (*objectif régional n° 1*).

- c) Les initiatives relatives à la lutte contre les changements climatiques pilotées par le PROE dans la République des Îles Marshall ont été présentées à l'occasion de la Semaine de la lutte contre les changements climatiques 2024.
- d) Les savoirs traditionnels ont continué d'être étudiés et intégrés pour une diffusion efficace des informations climatiques en vue d'une intervention en cas de catastrophe aux Tuvalu.
- e) Des séries de données clés ont été élaborées sur le Portail environnemental du Pacifique et les portails de données nationaux des cinq pays Membres du projet pour le suivi des indicateurs environnementaux sur la gouvernance environnementale, les changements climatiques, la biodiversité et la gestion des déchets afin de surveiller les tendances environnementales.

### Difficultés rencontrées

- 28. Le retard pris dans la formalisation de l'extension de la phase 3 du projet ACPMEA a entraîné un retard dans le décaissement des fonds, ce qui a *de facto* entravé la mise en œuvre des activités du projet dans le temps imparti.
- 29. L'obtention d'un financement durable pour appuyer le renforcement des capacités en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement reste problématique.
- 30. Si les formations aux SIG et en aménagement du territoire prodiguées aux pays Membres ont le vent en poupe, les organismes nationaux chargés de l'environnement manquent de matériel pour poursuivre le travail de cartographie sur les questions environnementales afin de prendre de meilleures décisions. Le Programme Gouvernance et surveillance environnementales (EMG) cherchera à obtenir une aide financière et technique de la part des bailleurs et des partenaires de développement.

### Perspectives

- 31. Les Membres et les bailleurs accordent de plus en plus d'importance aux garanties environnementales et sociales pour assurer le caractère durable du développement. Le PROE s'appuie sur des partenariats avec d'importantes organisations régionales et internationales pour renforcer ses capacités à assister les pays Membres dans la mise en œuvre de ces garanties.
- 32. Le Secrétariat collabore de façon active avec divers projets pour trouver des sources de financement complémentaires permettant d'apporter un appui ciblé aux pays Membres en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'autres aspects essentiels de la gouvernance environnementale.

### Recommandation :

- 33. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
  - 1) **prendre acte** et **valider** les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités contribuant à l'Objectif régional 4 pour la période biennale 2024-2025.